

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Valérie NOZAMBRINO ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Maurice LAUGIER ; Michele BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Anabel ONCINA ; Pierre-Louis VIVICORSI

Excusés : Lucas GUIBERT ; Frédéric CLUET a donné pouvoir à Maurice LAUGIER ; Jacques AUDIBERT ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN

Secrétaire désigné(e) : Maurice LAUGIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Convocation adressée le 27 novembre 2024

2024-07-26 Tableau des emplois et des effectifs

Deux agents de la mairie d'Entrevaux sur des emplois permanents d'adjoint d'animation territorial, interviennent pour le compte de l'office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme sur des missions de conseillers en séjour et patrimoine, à raison de 50% de leurs temps de travail.

Considérant que l'un des agents a fait valoir la fin de sa mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal et demande une réintégration à 100% au sein des effectifs de la mairie d'Entrevaux à compter du 1^{er} février 2025, et compte tenu de la nécessité d'avoir 2 agents au sein du BIT d'Entrevaux au regard des ouvertures et de la fréquentation, il est proposé au comité directeur de créer un emploi permanent au tableau des emplois et des effectifs sur un échelon 2.3 de technicien – guide conférencier. Cette configuration et ce niveau de qualification répondraient ainsi à la nécessaire présence d'un guide conférencier dans les effectifs de l'OTI afin d'assurer des visites labellisées Pays d'Art et d'Histoire.

Au regard de cette qualification spécifique, il est proposé de calibrer le poste sur un échelon de technicien 2.3.

Création
1 emploi permanent De technicien – Guide Conférencier
(Catégorie 2.3. – 35/35 ^e)

DECISION

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, il est proposé au comité directeur:

- D'adopter les modifications du tableau des emplois et des effectifs ci-avant exposées,
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix).

Présidente

Magali SURLE GIRIEUD

Secrétaire de séance

Maurice LAUGIER